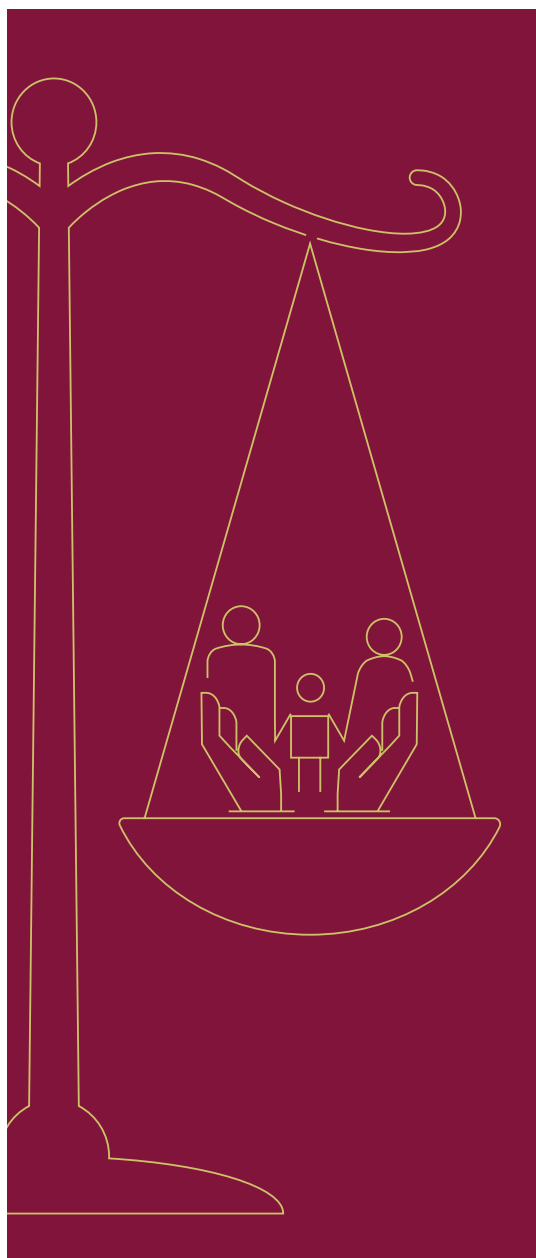


BULLETIN JURIDIQUE

Accroître la sécurité dans les tribunaux de la Colombie-Britannique : principaux défis et recommandations



Contexte

Les palais de justice ne sont pas toujours sûrs. Pour les survivantes de la violence, le fait de se présenter au tribunal dans de petites communautés de la Colombie-Britannique (C.-B.) pose divers défis qui ont une incidence sur leur sécurité. Cette situation est particulièrement préoccupante parce que les femmes qui vivent dans des communautés plus petites et plus éloignées subissent plus souvent des incidents de violence que celles vivant dans les grands centres urbains. Les femmes des petites communautés font également face à de nombreux défis qui peuvent rendre plus difficiles la fuite et le signalement de la violence. De plus, la recherche montre que les processus judiciaires peuvent avoir un effet préjudiciable sur la santé des parties. À la lumière de ces facteurs, Rise Women's Legal Centre (Rise) plaide pour que les tribunaux et les processus judiciaires soient conçus de façon à améliorer la sécurité des survivantes.

Grâce au financement de la Law Foundation of BC, Rise a mené une recherche entre avril 2021 et mars 2022 sur la sécurité des palais de justice dans les petites communautés de la Colombie-Britannique. Nous avons posé la question suivante : Existe-t-il un moyen de modifier les palais de justice et les processus judiciaires pour rendre les survivantes moins vulnérables à la violence de leur agresseur? Pour répondre à notre question de recherche, nous avons effectué une analyse documentaire, interviewé 25 informateurs et informatrices clés et sondé 25 avocat.e.s dans des palais de justice de petites communautés de la Colombie Britannique. Nos conclusions ont été évaluées par des avocat.e.s, des personnes utilisant les tribunaux et des intervenant.e.s. Ce bulletin présente les défis, les recommandations et les conclusions positives de notre rapport. Pour en savoir plus sur cette recherche, vous pouvez lire notre [rapport](#)

Défis et recommandations

Principal défi : Manque d'espace sécuritaire ou privé

Le principal défi cerné par notre recherche est le manque d'espace physique dans les palais de justice. Cela a une incidence sur la capacité des parties adverses d'être séparées les unes des autres. Cela signifie que souvent, la seule option de la survivante est de s'asseoir dans une petite zone près de son agresseur, pendant des heures, en attendant que l'on appelle sa cause. De plus, un manque d'espace les empêche de rencontrer leur avocat ou leur travailleur de soutien, ce qui nuit à leur capacité d'avoir des conversations privées pouvant être essentielles à leur sécurité. Dans les petites communautés, il est également difficile pour les plaideuses de se présenter au palais de justice, car il est probable qu'elles connaissent toutes ou presque toutes les autres personnes qui s'y trouvent. Les personnes ont déclaré avoir l'impression de ne pas avoir de vie privée, car d'autres membres de leur communauté pouvaient les voir, et elles craignaient que leurs affaires devant les tribunaux s'ébruient en dehors du palais de justice.

Recommandations pour remédier au manque d'espace

Systèmes de téléavertisseur	Salles d'entrevue	Caravane dans l'aire de stationnement
Nous recommandons la création de systèmes de téléavertisseur où les greffiers fournissent aux plaideuses et plaideurs un téléavertisseur sur place (comme les appareils portatifs utilisés par les restaurants) ou leur envoient des messages textes par téléphone cellulaire, ce qui leur permet d'attendre à l'extérieur de la salle d'audience et n'importe où dans l'enceinte du palais de justice.	Les salles d'entrevue doivent être disponibles dans les palais de justice pour que les personnes utilisant les tribunaux puissent rencontrer leurs avocats et tenir des conversations privées avec des intervenant.e.s. Pour les palais de justice ne disposant pas d'espace supplémentaire pour réaménager une salle d'entrevue, nous recommandons l'utilisation de cabines insonorisées semblables aux cabines d'allaitement installées dans les aéroports.	Pour les palais de justice qui n'ont pas l'espace nécessaire pour intégrer des salles d'entrevue et des aires d'attente distinctes, nous recommandons l'installation d'une caravane bien conçue, à l'extérieur du palais de justice, qui pourrait être insonorisée, accessible uniquement aux avocats et à leurs clientes, et surveillée visuellement d'une façon ou d'une autre pour assurer leur sécurité à l'intérieur de la cabine

Autres défis

- Les gens **ne se sentent pas en sécurité lorsqu'ils entrent** dans le palais de justice ou en sortent.
- **Il est stressant et difficile de s'orienter seul dans un tribunal.** Les personnes utilisant le tribunal ne savent pas à qui s'adresser lorsqu'elles arrivent au tribunal, et il n'y a souvent personne là pour les aider.
- Les tribunaux sont **complexes** et **intimidants**.
- Le **calendrier** des audiences dans les petites communautés peut être irrégulier, et les affaires sont parfois ajournées parce que le tribunal manque de temps pour entendre toutes les causes.
- Les parents doivent encourir des **frais de garde d'enfants** quand ils sont au tribunal.
- **Installations et environnement** : accès minimal ou inexistant à des toilettes non genrées, aucune affiche de toilettes inclusives pour les personnes transgenres et peu ou pas de nourriture accessible dans les palais de justice.
- **Le transport** pour se rendre au tribunal est dispendieux et difficile pour les personnes qui n'ont pas leur propre véhicule.

La citation ci-dessous de l'une de nos informatrices clés met en évidence les défis importants que doivent relever les personnes utilisant les tribunaux pour se présenter devant les tribunaux dans les petites communautés.

Si l'on vient d'Ahousaht, par exemple, pour se rendre à Tofino, il faut faire un trajet en bateau de 45 minutes, ce qui vous coûte environ 20 \$. Nous n'avons pas de transport en commun sur la côte ouest [de l'île de Vancouver], alors si l'on vient de la côte, on marche ou fait de l'autostop... Ensuite, pour se rendre à Port Alberni, il faut deux heures et demie, et à l'heure actuelle, il n'y a pas vraiment de transport en commun en raison de la COVID, et lorsqu'il y en a... il faut s'y rendre... la veille si la cause sera entendue le matin [vous avez donc aussi besoin d'un hôtel]. (Entrevue avec Mollie Law, 30 juin 2021)

Recommandations

- **Rationalisation des processus et conception des tribunaux**
Si le temps passé devant les tribunaux était réduit, alors presque tous les préjudices associés à la comparution devant les tribunaux seraient grandement réduits. Nous recommandons que le gouvernement vérifie la sécurité et l'accessibilité des tribunaux de la province et qu'il mette en œuvre les recommandations.
- Il doit y avoir une option de **marche sécuritaire** pour permettre aux personnes utilisant les tribunaux d'être escortées jusqu'à leur véhicule sur demande
- Les palais de justice devraient embaucher des **navigateurs de palais de justice** qui peuvent orienter les personnes utilisant les tribunaux lorsqu'elles y arrivent et répondre à des questions de base.
- **Signalisation claire** – Il est essentiel d'avoir une signalisation claire, épurée et multilingue indiquant où se rendre dans les palais de justice, afin d'aider les gens à s'orienter sans stress.
- Nous recommandons un financement accru pour les **travailleurs de soutien au tribunal (c.-à-d. les intervenant.e.s, les travailleurs et travailleuses de soutien aux victimes, les travailleurs et travailleuses de soutien des maisons de transition)** qui ont une expertise en matière de violence familiale et qui peuvent accompagner les survivantes de violence devant les tribunaux et aider à la planification de la sécurité.
- Les **amis, intervenants et travailleurs de soutien de McKenzie** devraient tenir un rôle élargi et être autorisés par les tribunaux à demander des ordonnances de protection au nom de clientes, étant donné que bon nombre d'entre elles ne sont pas représentées devant un tribunal de la famille. La *Loi sur le droit de la famille* souligne également qu'une autre personne peut présenter une demande d'ordonnance de protection « au nom du membre de la famille "à risque" » (paragraphe 183(1)).
- **Registre en ligne** accessible à tous et toutes. L'incapacité à accéder facilement aux documents dans un dossier judiciaire peut constituer un obstacle important pour les plaideurs non représentés qui cherchent à obtenir des conseils juridiques.
- Améliorer l'accès aux **besoins de base** (nourriture, eau, toilettes). Les personnes utilisant les tribunaux devraient avoir accès à de l'eau potable dans les palais de justice, ainsi qu'à un distributeur automatique ou à une source quelconque de collations. Les toilettes doivent être modifiées pour inclure des toilettes non genrées et inclusives pour les personnes trans.
- **Salle pour les pratiques culturelles et/ou la prière** – Nous recommandons que les palais de justice créent une salle permettant aux gens d'y faire une prière, une purification ou une autre pratique qui leur est importante, avant ou après leur audience.
- **Améliorer l'expérience de témoignage** en offrant aux personnes utilisant les tribunaux la possibilité de témoigner par télévision en circuit fermé, à distance ou avec une personne de soutien. Les survivantes de violence ont aussi besoin de plus d'options pour éviter d'être contre-interrogées par leur agresseur.
- Des **documents** offerts en ligne, et comprenant des renseignements sur ce à quoi on peut s'attendre dans chaque palais de justice, peuvent aider les personnes utilisant les tribunaux à s'orienter dans le palais de justice et à savoir à quoi s'attendre.
- **Utilisation d'un langage simple**. Nous recommandons que le personnel des palais de justice poursuive ses efforts pour utiliser un langage simple dans tous les contextes judiciaires.
- Des **services de garde accessibles** offerts sur place pourraient réduire les coûts de comparution devant les tribunaux, lesquels sont principalement payés par les mères. Nous recommandons que les palais de justice offrent un espace adapté aux enfants ou une salle familiale, et embauchent une gardienne d'enfants qualifiée.

Aspects positifs

Principale constatation positive : Progrès technologiques et modèle hybride

Avant la pandémie de COVID-19, il fallait se présenter en personne au palais de justice, à quelques exceptions près. La COVID-19 a accéléré l'utilisation de la technologie dans les processus judiciaires. Nos recherches ont révélé que les gens ont profité de la possibilité de comparaître à distance devant un tribunal, parce que, dans bien des cas, ce type de comparutions est plus sécuritaire et permet d'économiser du temps et des ressources. Cependant, certaines personnes préféraient se présenter en personne devant le tribunal et se sentaient pénalisées lorsqu'elles s'y présentaient à distance. Dans l'ensemble, nous recommandons l'adoption d'un modèle hybride où les personnes utilisant les tribunaux ont la possibilité de se présenter en personne ou virtuellement; il faut aussi leur communiquer clairement ce à quoi elles doivent s'attendre dans le cadre des deux processus. Pour les personnes qui n'ont pas accès à la technologie requise pour assister virtuellement aux audiences, nous recommandons que le palais de justice dispose d'un espace virtuel désigné pour permettre aux survivantes d'avoir un accès égal aux audiences virtuelles. Il peut s'agir d'une petite pièce à l'intérieur du palais de justice qui comprend un appareil permettant à une personne de se présenter au tribunal virtuellement au lieu d'avoir à être physiquement présente dans la salle d'audience.

Autres constatations positives

- Le travail des **shérifs** dans les palais de justice aide les gens à se sentir plus en sécurité.
- Les **chiens d'assistance** aident les victimes aux audiences du tribunal.
- Lorsque le personnel des palais de justice fait preuve de **gentillesse** envers les personnes utilisant les tribunaux et accorde la priorité à leur sécurité, celles-ci se sentent mieux appuyées.

De **bonnes relations de travail** et une excellente collaboration existent souvent dans les petites communautés. Dans le cadre de nos recherches, nous avons entendu de nombreux commentaires positifs au sujet des solides relations de travail que les gens entretenaient dans les petites communautés; les gens aiment aussi connaître tout le monde par son prénom. Comme l'a expliqué une informatrice clé : *Nos relations sont très spéciales dans une petite ville. Nous nous connaissons. Je connais tous ceux qui travaillent au greffe, je connais tous les procureurs de la Couronne, les greffiers et les shérifs, alors nous travaillons ensemble.*

Conclusion

Nous reconnaissons que de nombreuses personnes en Colombie-Britannique discutent aussi de la sécurité aux palais de justice et travaillent à rendre les processus plus sécuritaires, plus efficaces et moins coûteux. Nous espérons que les recommandations de ce rapport contribueront à une conversation beaucoup plus large à l'échelle de la province sur la façon dont toutes les personnes utilisant les tribunaux peuvent vivre des expériences plus positives et moins stressantes devant les tribunaux.

À propos de l'auteure

Haley Hrymak est l'avocate en recherche et en sensibilisation communautaire de Rise. Avant de travailler pour Rise, Haley a travaillé avec la Couronne fédérale à Winnipeg et à Vancouver.

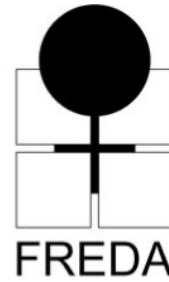
Elle est actuellement doctorante à l'Université de la Colombie-Britannique, où elle mène des recherches sur la violence familiale et le système de droit de la famille. En plus de son travail avec Rise, Haley dirige un cabinet d'experts-conseils où elle offre de la formation et aide à concevoir et à mener des recherches qui font progresser le changement systémique.

Elle produit aussi un balado, « Talking Papers with Haley Hrymak », où elle discute avec des expert.e.s de leurs articles et se concentre sur la recherche en justice sociale.



À propos de la communauté de pratique VFDF

Avec le soutien de notre communauté de pratique locale, le FREDA Centre for Research on Violence Against Women and Children participe activement à la recherche et à la mobilisation des connaissances dans le cadre du projet *Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures du droit de la famille* (VFDF). Ce projet pancanadien vise à renforcer la capacité des professionnel.le.s de la santé et des services sociaux à travailler de façon sécuritaire et efficace avec les survivantes de violence familiale. Le projet des communautés de pratique est un projet de collaboration avec l'Alliance de cinq centres. Ce projet est financé par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et se déroulera de novembre 2020 à novembre 2024.



Les cinq communautés de pratique

Centre de recherche et d'éducation sur la violence contre les femmes et les enfants

Université Western www.learningtoendabuse.ca

FREDA Centre for Research on Gender-based Violence Against Women and Children

Université Simon Fraser www.fredacentre.com

Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale

Université du New Brunswick www.unb.ca/mmfc

Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles

Université Laval www.raiv.ulaval.ca

RESOLVE

Université du Manitoba www.umanitoba.ca/resolve

Tenez-vous au courant

Les annonces au sujet des prochains webinaires, des sommaires récemment publiés et des nouvelles connexes du projet seront affichées sur le [site Web](#), du Centre FREDA, sur [Facebook](#), sur [Twitter](#), et sur [Instagram](#) [en anglais]. Vous trouverez aussi des documents d'information et de mobilisation des connaissances provenant des communautés de pratique nationales sur le [site Web](#) du projet *Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures du droit de la famille*.



Ce bulletin a été préparé par :
Haley Hrymak



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada